

ASSEMBLÉE DE LA CORPORATION CANTONALE
VERSAMMLUNG DER KANTONALEN KÖRPERSCHAFT

92^e séance du 11 mars 2023
92. Sitzung vom 11. März 2023

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance – Prière
2. Communications du Président
3. Approbation du procès-verbal de la 91^{ème} séance du 10 décembre 2022
4. Assermentation d'un nouveau délégué
 - a) Validation par la Commission des affaires juridiques de l'élection de M. Bernard U. Altermatt, représentant de Mgr. l'évêque, en remplacement de M. Martin Hüging ;
 - b) Assermentation.
5. Décret concernant le changement d'articles du Statut (abolition de l'Assemblée de la CMP, fusion des caisses CEC/CMP, etc)
 - a) Présentation du projet de décret par le président de la commission RFin ;
 - b) Position du CEx ;
 - c) Entrée en matière ;
 - d) Discussion de détail ;
 - e) Vote 1^{ère} lecture.
6. Motion Jaquet/Wicht sur la modification de l'art. 72 RP
 - a) Détermination du Conseil exécutif ;
 - b) Discussion ;
 - c) Vote sur la prise en considération de la motion.
7. Informations sur le renouvellement des organes paroissiaux
 - a) Conseils de paroisses;
 - b) Délégués de l'Assemblée.
8. Information chiffrée sur la situation actuelle et l'évolution future des forces pastorales dans le diocèse
9. Divers
10. Un service pastoral se présente : Service Solidarité

Traktanden

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet
2. Mitteilungen des Präsidenten
3. Genehmigung des Protokolls der 91. Sitzung vom 10. Dezember 2022
4. Vereidigung eines neuen Delegierten
 - a) Validierung der Wahl durch die Kommission für Rechtsfragen von Herrn Bernard U. Altermatt, Delegierter des Bischofs, als Ersatz von Herrn Martin Hüging.
 - b) Vereidigung.
5. Dekret über die Änderung von Artikeln des Statuts (Abschaffung der KBP-Versammlung, Zusammenlegung der Kassen kkK/KBP, usw.)
 - a) Vorstellung des Dekretentwurfs durch den Präsidenten der RFin-Spezialkommission;
 - b) Stellungnahme des ExR;
 - c) Eintretensdebatte;
 - d) Detaildiskussion;
 - e) Abstimmung 1. Lesung.
6. Motion Jaquet/Wicht zur Änderung von Art. 72 PR
 - a) Entscheid des Exekutivrates;
 - b) Diskussion;
 - c) Abstimmung über die Erheblichkeitserklärung der Motion.
7. Informationen zur Erneuerung der Pfarreiräte
 - a) Pfarreiräte;
 - b) Delegierte der Versammlung.
8. Zahlenmässige Informationen über die aktuelle Situation und die zukünftige Entwicklung der pastoralen Kräfte in der Diözese
9. Verschiedenes
10. Eine Fachstelle stellt sich vor : Fachstelle Solidarität

Présents : 45 délégués *Excusés :* 13 *Absents :* 2
Anwesend: 45 Delegierte *Entschuldigt:* 13 *Abwesend:* 2

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt: M. Carlo Bonferroni, M. Paul Salles, Mme Fernande Bersier, Sr Emmanuelle Donzallaz Hélène, M. Bernard Geinoz, M. Alois Gilli, M. Christophe Girard, Mme Bettina Gruber Haberditz, Mme Gaby Rotzetter, M. Daniel Werro, M. David Reichmuth, M. Raphaël Monney, M. Daniel Ruffieux, Frère Alexandre Frezzato, Adjoint de la Représentante de l'Évêque pour la région Fribourg francophone.

Absents / Abwesend: Mme Véronique Laurencet Esseiva, M. Alexis Morard.

Prennent part à la séance / Nehmen an der Sitzung teil: Frau Marianne Pohl-Henzen, Bischöfliche Delegierte für die Bistumsregion Deutschfreiburg, Mme Céline Ruffieux, Représentante de l'Évêque pour la région Fribourg francophone, Frau Tanja Brayenovitch-Hari, Stellvertretende bischöfliche Delegierte für die Bistumsregion Deutschfreiburg, Mme Patricia Panchaud, Administratrice financière, Mme Véronique Benz, Responsable du Service de la communication, Frau Petra Perler, Kommunikationsverantwortliche, M. Patrick Mayor, Président du Conseil exécutif, Mme Yvonne Stempfel, Vice-présidente du Conseil exécutif, M. Christian Bussard, membre du Conseil exécutif, M. Bruno Boschung, membre du Conseil exécutif, M. Gérald Telley, membre du Conseil exécutif désigné par l'Évêque, M. David Neuhaus, Secrétaire général, Mme Corinna Timm, Interprète, Mme Nathalie Lehmann, secrétaire, M. Dominique Golliard, comptable, Mme Marie Georges, secrétaire.

Invités / Gäste: Mme Anne-Marie Nobs, conseillère synodale, Église évangélique réformée, M. Cyril Duruz, économiste diocésain et administrateur de l'Évêché.

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt: M. Claude Nordmann, le Représentant de la communauté israéliite.

La séance est ouverte à 8.30 heures.

Die Sitzung wird um 8.30 Uhr eröffnet.

1. Ouverture de la séance – Prière

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet

M. le Président. J'ai le privilège d'ouvrir la 92^{ème} séance de la Corporation ecclésiastique catholique du Canton de Fribourg (CEC). Ich freue mich sehr die 92. Sitzung der kantonalen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg eröffnen zu dürfen und ich heisse sie alle ganz herzlich willkommen.

Je souhaite la bienvenue à la Représentante de l'Évêque pour la partie francophone, Mme Céline Ruffieux. Ich begrüsse auch die Delegierte des Bischofs für die Bistumsregion Deutschfreiburg Frau Marianne Pohl-Henzen und insbesondere ihre Adjunktin, Frau Tanja Brayenovitch-Hari. Mme Brayenovitch est l'adjointe de Mme la Déléguée Marianne Pohl-Henzen depuis le 1^{er} janvier de cette année. Elle participe pour la première fois à une de nos assemblées. Herzlich willkommen !

Ich stelle Frau Brayenovitch kurz vor. Frau Brayenovitch ist kein neues Gesicht in der Kirche Deutschfreiburg. Sie wurde am 1. Januar vom Bischof zur stellvertretenden bischöflichen Delegierten ernannt. Sie ist verheiratet, hat vier erwachsene Kinder und wohnt in Tafers. Aber wie ich es gesagt habe, ist sie kein neues Gesicht in der Kirche. Bereits in den Neunzigerjahren war sie Katechetin in Kerzers und als dann die Familie nach Tafers zog, war sie auch dort in der Familienpastoral und Katechese tätig. Nach einer theologischen Weiterbildung wurde sie Pfarreiseelsorgerin in St. Antoni und St. Ursen. Sie begann dann den Spitalseelsorgekurs und engagierte sich in Murten-Merlach im Spital für kranke und betagte Menschen. Nach einer kurzen Pause kam sie 2021 zu 80% in die Verwaltung der Bistumsregion Deutschfreiburg zurück, zuerst als Sekretärin und dann als pastorale

Mitarbeiterin und ist, wie gesagt, seit dem 1. Januar dieses Jahres Adjunktin. Noch einmal herzlich willkommen.

Je souhaite également la bienvenue à M. Cyril Duruz, l'économiste diocésain, qui est la première fois parmi nous aussi. Merci d'être là.

Et parmi les invités une personne très fidèle, Mme Nobs, conseillère synodale de l'Église évangélique réformée. Merci d'être avec nous.

Plusieurs délégués ont dû s'excuser. Je n'ai pas encore reçu la liste, ni le nombre de personnes présentes. Je vais vous les communiquer un peu plus tard.

Liebe Delegierte, sie haben die Tagesordnung mit den Unterlagen erhalten, auch eine nachträgliche Korrektur der Tagesordnung. Die Verschiebung von Punkt 7) auf die nächste Sitzung.

Chers délégués, vous avez bien reçu l'invitation et les documents pour cette assemblée avec une correction quelques jours plus tard, soit le report du point 7) à l'assemblée du mois de juin.

Est-ce qu'il y a des remarques concernant l'ordre du jour ? Gibt es zur Tagesordnung Bemerkungen? Cela n'est pas le cas. L'ordre du jour est accepté avec la correction et la séance est formellement ouverte.

Nous commençons l'assemblée comme d'habitude avec une prière. Für das Gebet auf Deutsch bitte ich Pfarrer Niklaus Kessler nach vorne zu kommen. Pour la prière en français je prie M. Seydoux de se préparer. Pendant la prière nous restons assis.

Pfarrer Niklaus Kessler. Jedes Jahr soll uns die Fastenaktion Impulse zur Besinnung und Umkehr geben. Dieses Jahr lautet das Motto „Klimagerechtigkeit-jetzt!“ . Bitten wir Gott, den Schöpfer des Alls und Erschaffer unseres Lebens, um Einsicht und Weisheit, damit die Menschheit Wege zur Lösung der Klimakrise finde:

Vor dir, Herr, bekennen wir, dass wir in einem Netz von Konsum und Verschwendung gefangen sind. Alles was uns umgibt - die Tiere, Insekten, Pflanzen, Wälder und Wasserläufe - ,ist für uns notwendig und lässt uns staunen.

Aber zu oft laufen unsere Produktions-und Konsumzyklen deinem Schöpfungsplan zuwider.

Die Vielfalt der lebenden Arten ist bedroht.

Unsere Flüsse und die Meere leiden.

Herr, erbarme dich dieser Welt, die du so schön gemacht hast.

Hilf uns, die Folgen unseres Handelns zu verstehen.

Öffne unsere Augen für die Realität und unsere Herzen für Veränderungen, damit wir uns um deine Schöpfung kümmern können, im Namen Jesu Christi, unseres Bruders und Herrn.

Amen.

M. Maurice Seydoux.

Seigneur, nous voici réunis en ton nom, désireux de construire ton Royaume.

Père de toute grâce et bénédiction, au moment d'ouvrir les travaux de cette assemblée, nous nous tournons humblement vers toi, pour implorer ta grâce, ton soutien et ta lumière. Viens régner en nous, pour que nos pensées, nos paroles et nos actions soient conformes à ta sainte volonté.

Dieu qui déploie les cieux et leurs splendeurs et qui gouverne le monde dans ta sagesse, à toi notre adoration, à toi notre louange, pour ton amour éternel qui nous devance toujours dans tout ce que nous réalisons de bien. A toi notre action de grâce pour tous les bienfaits dont tu nous combles, jour après jour, sans que nous ne les ayons mérités.

A toi notre gratitude pour tout ce que ta grâce nous aide à réaliser, pour les petits pas que nous faisons sur le chemin de la concorde et de la paix.

Veille sur nous dans ta grande miséricorde. Veille sur le peuple tout entier, les dirigeants et tous les citoyens. Garde-nous dans ta paix. Dirige-nous constamment vers le bien. Apprends-nous à porter sur nos frères et sœurs un regard d'amour débarrassé de toute haine, rancœur et violence, pour que nous cherchions en toute circonstance ce qui unit, construit et réconcilie.

Eloigne de nous tout danger de l'âme et du corps. Fortifie nos cœurs pour qu'ils ne sombrent pas dans le péché, l'égoïsme et l'indifférence.

Pardonne-nous aussi nos offenses, nos manquements à ta loi d'amour, nos faiblesses et erreurs. Apprends-nous à reconnaître nos torts quand nous avons laissé le mal prendre le dessus en nous. Apprends-nous aussi à accorder le pardon quand nous avons été blessés.

Assiste-nous tout au long de cette assemblée pour que toutes nos réflexions prennent en toi leur source, soient inspirées par ton Esprit, contribuent au bien de ton peuple, et reçoivent de toi leur achèvement.

Que l'Esprit Saint, que tu as envoyé dans nos cœurs et qui maintient ta présence vivante en nous, nous enseigne ce que nous devons réfléchir et aux démarches que nous devons faire, afin que, fort de ta grâce, nous puissions réaliser tes dessins. Apprends-nous à écouter les autres, apprends-nous à proposer et non imposer et fais-nous toujours rechercher la vérité.

Elle nous libère de l'aveuglement de ceux qui croient avoir toujours raison, du favoritisme, de tout sens des personnes et de l'autosuffisance.

Unissez-nous à vous afin que nous ne nous écartions jamais de la vérité.

Sois au milieu de nous et fais de nous les instruments de ta paix, afin que :

Là où il y a de la haine, nous mettions l'amour. Là où il y a l'offense, nous mettions le pardon. Là où il y a la discorde, nous mettions l'union. Là où il y a l'erreur, nous mettions la vérité. Là où il y a le doute, nous mettions la foi. Là où il y a le désespoir, nous mettions l'espérance. Là où il y a les ténèbres, nous mettions ta lumière. Là où il y a la tristesse, nous mettions la joie. Nous te le demandons à toi qui vis et règnes éternellement.

Amen

M. le Président. Merci bien. Je peux vous annoncer que 45 délégués avec droit de vote sont présents.

Se sont excusés : Mme Fernande Bersier, M. Carlo Bonferroni, Sr Emmanuelle Donzallaz Hélène, M. Bernard Geinoz, M. Alois Gilli, M. Christophe Girard, Frau Bettina Gruber Haberditz, Mme Gaby Rotzetter, M. Paul Salles, M. Daniel Werro, M. David Reichmuth, M. Raphaël Monney et l'adjoint de la Représentante de l'Évêque, Frère Alexandre Frezzato, M. Daniel Ruffieux.

Je constate que quelques personenns n'ont pas pris le temps de s'excuser. Mais plusieurs personnes ont pris contact avec moi. Elles ont des raisons vraiment valables. C'est clair que ça peut arriver.

2. Communications du Président

2. Mitteilungen des Präsidenten

M. le Président. Avant de venir au système de vote électronique, j'ai deux informations.

La première concerne la date des assemblées de cette année. La Présidence, d'entente avec le Président du Conseil exécutif et la Secrétaire de l'Assemblée, a décidé d'avancer la date de l'assemblée de cet automne d'une semaine. Elle aura, par conséquent, lieu le samedi 30 septembre au lieu du 7 octobre. La raison est la suivante: La Commission spéciale Règlement des finances (RFin) va nous présenter un projet de Règlement à l'assemblée du mois de juin. Pour que ce Règlement puisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024, il faudra que le vote final, soit la deuxième, voire la troisième lecture, ait lieu le 30 septembre afin de respecter le délai référendaire qui est de trois mois. Ainsi tout sera correct. Si ce n'est pas possible, il y aurait éventuellement la possibilité de le mettre en vigueur rétroactivement, mais nous faisons tout pour que ce ne soit pas nécessaire.

La dernière assemblée de cette période administrative aura lieu comme prévu le 9 décembre.

Deuxième information, nous allons faire une pause-café entre 10h et 10h15. Pour des raisons d'organisation de la cafétéria, nous devons respecter ce délai.

J'en viens au système des votes électroniques. Nous profitons de faire un essai de ce système lors d'une assemblée qui n'est pas trop chargée.

Vous avez tous et toutes reçu à l'entrée un appareil. Le numéro de cet appareil correspond à votre nom, mais il ne faut pas vous faire de souci, les votes que vous allez faire sont anonymes. On ne peut pas dire telle ou telle personne a dit oui ou non. Le vote est anonyme, mais l'appareil est à votre nom.

Le vote se fera de la manière suivante: Une question est formulée par moi et le Secrétaire général l'affiche à l'écran. Nous allons faire un essai. L'appareil que vous avez devant vous, indique 1, 2 et 3 en bas et vous voyez déjà sur l'écran que le 1 correspond au «oui», le 2 au «non» et le 3 c'est l'abstention. Ça sera toujours comme ça pendant l'assemblée. Si vous votez « oui », vous pesez sur le 1 et ainsi de suite. Pour voter il faut bien appuyer. Si votre vote est enregistré, vous verrez en haut à droite une petite lumière verte qui est allumée. Si cette lumière n'apparaît pas, vous n'avez pas assez pressé. Vous pouvez voter qu'une fois.

Pour procéder au vote, la question sera formulée par mes soins et vous l'aurez affichée. Quand on est prêt, un moment donné je dis « le vote est ouvert » et le secrétaire général va ouvrir le vote. En bas vous verrez alors un feu vert qui veut dire que le vote est ouvert. Quand je vois que tout le monde a voté, je vais dire « le vote est fermé » et là on aura le résultat déjà sur l'écran. Nous allons quand même noter le résultat de chaque vote sur papier, aussi pour le PV. Nous aurons toujours le résultat sur papier pour être sûrs.

En ce qui concerne les scrutateurs, pour autant que le système électronique fonctionne, les scrutateurs n'ont pas de travail, mais ils sont en place, si jamais ce système ne devrait pas fonctionner. Il ne faut pas vous faire de souci. La scrutatrice-chef, Mme Cécile Thiémar, continue de noter le résultat de chaque vote sur un papier. C'est-à-dire que formellement les scrutateurs acceptent ce vote et disent que le vote est juste. Là on est dans le Règlement.

Nous allons faire maintenant un premier test. Prenez votre appareil. Nous avons une question très actuelle : « Est-ce qu'il neige ? ». Wir werden einen ersten Test machen mit der Frage: „Schneit es?“

Le vote est ouvert. Je constate que 44 personnes ont voté. Une personne n'a pas encore voté.

M. David Neuhaus. Si vous avez appuyé sur le bouton rouge, ça veut dire que vous avez annulé votre vote. Quand vous appuyez sur le bouton rouge, vous avez la lumière verte qui s'allume en haut à droite. Ça veut dire que le système a pris en compte l'annulation de votre vote. Vous revotez une fois et la lumière verte va se rallumer et votre vote est pris en considération.

Donc tout le monde peut appuyer une nouvelle fois sur le bouton de vote. Chacun peut voter qu'une seule fois. --- Là il y a 43 votes et on doit arriver à 45.

M. le Président. 44 personnes ont voté. 23 personnes ont voté « oui ». 12 personnes ont voté « non » et il y a 9 abstentions. Nous aurons encore un peu plus tard un deuxième essai. J'espère que ça fonctionnera.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce système ? Je crois que ça fonctionne.

3. Approbation du procès-verbal de la 91^{ème} séance du 10 décembre 2022

3. Genehmigung des Protokolls der 91. Sitzung vom 10. Dezember 2022

M. le Président. Est-ce quelqu'un a une remarque concernant ce PV qui a été rédigé par notre ancienne secrétaire, Mme Béatrice Duvoisin ? Cela ne semble pas être le cas.

Contrairement à nos habitudes, nous allons aussi voter sur cette approbation. La question va vous être affichée sous peu. Le vote est ouvert.

Nous avons pour le moment 43 votes. Le vote est obligatoire. Est-ce que vous aviez tous la lumière verte en haut à droite ?

On va contrôler le nombre de présents, car tous les appareils fonctionnent. Nous l'avons contrôlé. Il y a bien 45 personnes présentes. On va maintenant voter l'un après l'autre.

On constate que 45 personnes ont voté. On peut être confiant. Il faut bien appuyer une seule fois sur le bouton et non pas deux fois. Heureusement que nous avons choisi de faire cet essai lors d'une séance pas trop chargée.

4. Assermentation d'un nouveau délégué **4. Vereidigung eines neuen Delegierten**

- a) **Validation par la Commission des affaires juridiques de l'élection de M. Bernard U. Altermatt, représentant de Mgr. l'évêque, en remplacement de M. Martin Hüging ;**
- a) **Validierung der Wahl durch die Kommission für Rechtsfragen von Herrn Bernard U. Altermatt, Delegierter des Bischofs, als Ersatz von Herrn Martin Hüging.**

M. le Président. Je donne la parole au Président de la Commission des affaires juridiques, M. Robert Eugster.

M. Robert Eugster. Monsieur le Président, Madame la Déléguée épiscopale, Madame la Représentante de l'Évêque, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres du Conseil exécutif, Madame la Secrétaire de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues, j'ai l'honneur et la joie de vous présenter le rapport de la Commission des affaires juridiques qui a procédé, selon l'article 19, lettre a, du Règlement de l'Assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg (CEC), à la vérification de l'élection de Monsieur Bernhard Urs Altermatt.

Monsieur Altermatt a été désigné membre de notre Assemblée en tant que délégué de l'Évêque en vertu de l'art. 54 litt. e du Statut ecclésiastique catholique. Il remplace Monsieur Martin Hüging qui a démissionné. Monsieur Altermatt habite à Fribourg.

La vérification s'est faite sur la base des documents mis à notre disposition par le secrétariat de la CEC qu'il en soit remercié en passant.

Cette élection ne suscite aucune remarque.

Par conséquent, la Commission des affaires juridiques vous propose de valider l'élection de M. Bernard Urs Altermatt, tout en lui souhaitant la chaleureuse bienvenue et beaucoup de satisfaction au sein de notre Assemblée.

Fribourg, le 6 mars 2023
Au nom de la Commission des affaires juridiques
Le Président : Robert Eugster

M. le Président. Merci au Président de la Commission des affaires juridiques. Je m'associe à ses souhaits de bienvenue.

- b) Assermentation.**
- b) Vereidigung.**

M. le Président. Nous procédons de suite à l'assermentation. Ich bitte Herrn Altermatt nach vorne zu kommen. Je prie l'Assemblée de se lever.

Ich lese nun die Eidesformel. Nachher werden Sie, Herr Altermann, beim Aufruf Ihres Namens die rechte Hand erheben und den Eid bestätigen mit: „Ich schwöre es.“

La formule du serment en allemand est la suivante : In Gegenwart Gottes, des Vaters, des Sohnes und des Heiligen Geistes, schwöre ich, die Pflichten meines Amtes getreu und gewissenhaft zu erfüllen.

M. Bernhard U. Altermatt. « *Ich schwöre es.* »

M. le Président. Herzlichen Dank Herr Altermatt. Ich danke Ihnen, dass Sie die Bereitschaft gehabt haben, sich zur Verfügung zu, für ein knappes Jahr leider nur. Aber immerhin, ich heisse Sie herzlich willkommen und wünsche Ihnen neben der Mehrarbeit auch ein wenig Genugtuung.

La cérémonie de l'assermentation est terminée. Prenez place.

Pour votre information: M. Altermatt devra déjà bientôt s'absenter. Au moment où il est a été élu, la date d'aujourd'hui était déjà réservée. C'est ainsi pour beaucoup de personnes engagées. On aura probablement pour les votes suivants que 44 personnes.

5. Décret concernant le changement d'articles du Statut (abolition de l'Assemblée de la CMP, fusion des caisses CEC/CMP, etc)

5. Dekret über die Änderung von Artikeln des Statuts (Abschaffung der KBP-Versammlung, Zusammenlegung der Kassen kkK/KBP, usw.)

- a) **Présentation du projet de décret par le président de la commission RFin ;**
- a) **Vorstellung des Dekretentwurfs durch den Präsidenten der RFin-Spezialkommission;**

M. le Président. Je donne la parole au Président de la Commission spéciale RFin, M. Canevascini.

M. Matthieu Canevascini. M. le Président, chers collègues, en préparant cette assemblée j'ai demandé à Walter le temps qu'il me laissait à disposition. Il m'a demandé, mais combien de temps il te faut pour la présentation. J'ai dit une heure et demie, deux heures. Il m'a alors dit : « Non ça tu ne peux pas. »

Tout ça pour vous dire que la présentation que je vais vous faire est un résumé sur les points clés qui se trouvent dans notre rapport, qui vous a été distribué. Cela dit, la Commission a beaucoup travaillé pour arriver à ce rapport et nous pourrions effectivement parler une heure et demi ou deux heures, peut-être un jour et demi, deux jours. Ce thème nous occupe maintenant depuis à peu près deux ans, même si je vais essayer de faire un résumé devant vous aujourd'hui.

Il y a quelques années, notre Évêque avait souhaité que nos corporations ecclésiastiques simplifient leurs structures et, ce souhait de l'Évêque était d'ailleurs une confirmation d'un souhait assez général. Le projet qui vous est présenté aujourd'hui s'inscrit dans cette ligne, c'est-à-dire simplifier nos structures.

En réalité on s'est aperçu au fil du temps et pas seulement avec ce projet, que simplifier les structures est une tâche qui est assez nouvelle puisque dans une logique, qui est celle de l'enseignement social-chrétien, fondé sur le principe de la subsidiarité, nous avons toujours essayé d'adapter un maximum nos structures. Nous avons essayé de les approcher le plus possible de la base, avec un inconvénient qui s'est manifesté au fil du temps, qui est, que lorsqu'on procède de cette façon, on arrive parfois à un système qui peut devenir très complexe. Et c'est un peu ce qui nous est arrivé. Aujourd'hui il s'agit de le rendre moins complexe, sans pour autant faire une réforme, ou des réformes, au couteau qui perturberait la vie des gens, plutôt que de la leur simplifier. Donc c'est une tâche qui peut-être un peu plus subtile que simplement, on change tout et on prend quelque chose de plus simple.

C'est ce qui explique peut-être aussi que pour faire une réforme, qui aujourd'hui apparaît finalement assez simple, il a fallu soulever à la Commission toute une série d'éléments, pour être bien certain que la réforme que l'on fait, va effectivement simplifier les choses, mais sans non plus tout changer, de telle sorte que la vie de nos corporations ecclésiastiques serait complètement perturbée.

Voilà la manière dont la Commission a travaillé, des objectifs qu'elle s'est donnée et ce qui a guidé notre action dans ce projet.

Matthieu Canevascini commente la présentation affichée à l'écran :

On prend la réforme sous l'angle des textes qui vous sont proposés. Nous allons de manière globale, pas seulement aujourd'hui, mais également lors de notre prochaine séance, vous proposer la modification ou l'adoption de deux textes.

La première modification, dont on va traiter aujourd'hui, c'est la modification des art. 39 et 40 du Statut et le petit « + » signifie qu'il y a encore deux petites modifications supplémentaires, dont celles ayant trait au taux de frein aux dépenses, mais le cœur de la modification ce sont les art. 39 et 40.

Et ces articles prévoient un règlement d'application, tout comme les articles actuels. Le règlement d'application actuel c'est le Règlement de la Caisse des ministères (RCMP). Donc il s'agit de le remplacer par un règlement de la Corporation cantonale qui sera le RFMP pour « Règlement sur le financement des ministères pastoraux » ou en allemand RFKA « Reglement für die Finanzierung der kirchlichen Ämter auf Pfarreiebene ». Le titre du règlement est également le même que le titre du chapitre du Statut.

Comme vous avez pu le remarquer, ces deux textes seront soumis avec un léger décalage à votre Assemblée. Pour le Statut ce sera la 92^{ème} et la 93^{ème} assemblée et pour le Règlement ce sera la 93^{ème} et la 94^{ème} assemblée. Il y a un décalage entre les deux et c'est voulu. L'idée est que c'est au moment de l'adoption du Statut que nous allons fixer un certain nombre d'éléments clés, notamment l'acceptation ou non par l'assemblée du transfert de charges qui est proposé par la Commission.

Le Règlement RFMP, au stade actuel, est déjà prêt. La Commission a terminé le projet ou l'avant-projet de Règlement. Ce qu'elle doit encore déterminer, c'est si la version qui vous sera soumise, c'est la version actuelle et si vous acceptez nos propositions aujourd'hui, ça sera la version actuelle. Ou si au contraire on doit modifier la version qu'on a proposée, pour tenir compte de ce qui aura été décidé aujourd'hui en première lecture. Donc ce léger décalage entre le Statut, où on fixe les principes et les règlements, où on les applique, ce léger décalage est voulu.

Lors de notre prochaine assemblée on va traiter la révision du Statut en deuxième lecture et le Règlement en première lecture. Quand l'Assemblée validera définitivement la modification du Statut, si elle l'accepte, vous aurez le texte du Règlement déjà dans votre documentation.

Le texte du Règlement ce n'est pas une grande surprise. C'est la reprise, adaptée au nouveau système, des dispositions qui se trouvent actuellement dans le RCMP.

On ne regarde les choses pas sous l'angle des textes que l'on adopte, mais on va dire du point de vue des points clés de la réforme. Ce sont des éléments saillants qui sont susceptibles de changer. Il y a trois éléments clés. Sur l'ensemble de la réforme, c'est-à-dire le Statut et le Règlement, le premier c'est le principe de fusion de la CEC-CMP, concrètement la disparition de la CMP. C'est plus l'absorption de la CMP par la CEC que véritablement une fusion. Le deuxième aspect, c'est un transfert de charges sur lequel je vais dire quelques mots dans le détail, des paroisses vers la Corporation cantonale, étant précisé qu'en réalité ce sont des charges qui sont déjà mutualisées aujourd'hui entre les paroisses, mais qui formellement sont payées par les paroisses et qui deviendraient, si vous acceptez ce transfert de charges, payées par la Corporation cantonale. Avec comme corollaire l'augmentation du taux de frein aux dépenses. Et le troisième élément, c'est la facturation aux paroisses d'un coût moyen pour les frais liées à la rémunération des agents pastoraux, en lieu et place des frais effectifs.

Sur ce dernier point il y a une consultation aux paroisses qui est en cours, ce qui ne pose pas de problème aujourd'hui, puisque ce dernier point concernant le coût moyen n'affecte que le Règlement et non pas le Statut, de telle sorte que cet aspect de la réforme sera soumis à l'Assemblée lors de notre prochaine séance. Et à ce moment-là nous aurons le résultat de la consultation qui est actuellement en cours auprès des paroisses sur cette question.

Un point qui est important c'est que ces trois aspects vous sont présentés, comme c'est écrit sur le rapport, sous forme d'un paquet global, parce qu'ils sont matériellement liés et si on veut faire une réforme qui va jusqu'au bout des choses, si on peut dire, ça a un sens de les accepter les trois. Mais ils ne sont pas formellement liés. C'est-à-dire que l'Assemblée peut parfaitement accepter la fusion,

mais pas le transfert de charges. A ce moment-là, on va retrouver le même système de financement qu'on avait, qu'on a aujourd'hui. Donc la réforme est partielle, mais c'est tout à fait possible pour l'Assemblée de décider cela, de la même manière que si le coût moyen ne recueille pas l'assentiment des paroisses, la Commission va sans doute vous proposer de maintenir les frais effectifs parce qu'elle ne va pas aller contre la volonté des paroisses. Il sera tout à fait possible pour l'Assemblée de ne pas accepter le coût moyen tout en ayant accepté la fusion et le transfert de charges. Les trois éléments sont séparés et peuvent être acceptés séparément, même si c'est un paquet qui vous est présenté.

S'agissant de la fusion, si on regarde maintenant un peu plus dans le détail les trois éléments clés. S'agissant du principe de fusion, je pense qu'il n'y a pas besoin d'en discuter. C'est un sujet qui est dans l'air depuis assez longtemps et on sent bien que tout le monde est assez d'accord avec ça. On ne va pas anticiper sur le vote de l'Assemblée, mais on va dire que les échos sont largement positifs.

Pour mémoire, il s'agit de simplifier les structures, donc de leur donner un visage plus clair et d'éviter de faire des choses inutiles. Et de simplifier un peu la gestion parce que déjà aujourd'hui c'est la Corporation cantonale qui gère la Caisse des ministères (CMP), d'où, au niveau de la gestion quotidienne, la fusion ne va pas faire une grande différence, donc ça ne va pas perturber tout le monde, ça ne va pas non plus apporter un bénéfice extraordinaire. Ça va quand même simplifier la vie d'un certain nombre de personnes et particulièrement des collaborateurs qui sont à cheval, qui ont une partie de leurs tâches dans la pastorale paroissiale et une partie dans la pastorale catégorielle, financée par la Corporation. Eux ont tout de même un régime aujourd'hui qui peut poser quelques difficultés et avec le nouveau système ces difficultés disparaîtront. Il y a tout de même un bénéfice de gestion, mais il n'est pas énorme que de faire la simplification que nous allons faire aujourd'hui, si nous la faisons.

La fusion affecte que le Statut, mais ça implique l'adaptation du RFMP puisque si la CMP disparaît, avec elle disparaissent aussi tous les règlements qu'elle a adopté. Il en reste un formellement en vigueur, mais donc on doit le remplacer. La fusion elle-même n'est faite que par le Statut.

S'agissant du transfert de charges, c'est un sujet qui peut apporter une grande discussion parce que ça touche au taux de frein aux dépenses. L'idée c'est de comparer le régime actuel et le régime nouveau. Le régime actuel prévoit donc dans la CMP que chaque paroisse paye à la CMP la somme des rémunérations qu'elle paye à ses agents pastoraux. Mais il y a aujourd'hui déjà un certain nombre de charges pour lesquelles il n'y a pas, en quelque sorte, une paroisse en particulier qui est responsable et qui doivent par conséquent être mutualisées entre les paroisses. Ces frais sont facturés aux paroisses en pourcentage de la masse salariale qu'elle paye. C'est en fait le système qui avait été mis en place pour les frais de gestion et pour les frais de gestion, c'est assez logique. En revanche, petit à petit sont venues s'ajouter d'autres charges pour lesquelles le pourcentage des salaires n'est pas forcément logique, notamment pourquoi est-ce qu'on devrait calculer en pourcentage de la masse salariale la contribution qu'une paroisse doit faire pour les compléments de retraite pour les prêtres retraités ou aux frais de formation. Donc ces charges sont en réalité mutualisées, selon un critère qui ne convient pas et qui a suscité d'énormes critiques, précisément parce que ce n'est pas le bon critère. Mais dans le cadre de la CMP, on pouvait difficilement faire autrement. Donc ces charges, la proposition de la Commission, c'est de les transférer au niveau supra-paroissiale, car ce sont des tâches supra-paroissiales, c'est-à-dire au niveau de la Corporation cantonale. Cela signifie qu'elles seront financées non plus en pourcentage de la masse salariale, mais sur la base des contributions des paroisses.

Si on prend le détail sur le tableau que vous avez dans le rapport qui vous a été présenté, si on prend ici les zones en gris parmi l'ensemble des tâches, les charges de personnel et de la Corporation cantonale et des paroisses, il y a un certain nombre de choses qui ne changent pas, les agents pastoraux sont déjà aujourd'hui rémunérés par la Corporation cantonale. Ça ne change rien.

Mais il y a un certain nombre de charges qui, en revanche, sont transférées des paroisses à la Corporation cantonale. Comme vous avez pu le lire dans le rapport, si on prend les chiffres de 2023, les charges transférées correspondent à CHF 1.5 mio. du budget 2023 de la CMP, ce qui

correspondrait en 2023 à 2.5% des dépenses globales. Cela signifie qu'on transfère 2.5% des charges des paroisses à la Corporation cantonale et ça implique une augmentation du taux de frein aux dépenses de 12.5 à 15%. Avec une remarque importante à ce sujet. La Commission n'a pas considéré que le taux de frein aux dépenses en tant que tel fasse partie de ce mandat, donc nous n'avons pas examiné la question de savoir si le taux de frein aux dépenses était une bonne chose ou une mauvaise chose, s'il fallait le modifier, s'il fallait le maintenir, s'il fallait l'augmenter ou s'il fallait le baisser. Nous n'avons pas non plus analysé les éventuelles alternatives qu'il pourrait y avoir. Donc la modification qu'on vous propose c'est rien de plus et rien de moins que la reprise par la Corporation des charges qui sont actuellement celles des paroisses. Comme ça représente 2.5% cette année, on vous propose d'augmenter le taux de 12.5 à 15%. Mais avec cette augmentation de 12.5 à 15%, on va se retrouver exactement avec le même frein qu'aujourd'hui, matériellement, avec les avantages que ça a pour freiner peut-être les dépenses et les inconvénients que ça a dans la gestion quotidienne. Si on prend le budget 2023, si on avait déjà le nouveau système, la Corporation via son Conseil exécutif, serait venue avec une augmentation du budget non pas de 12.5 à 13.5%, mais elle serait venue avec une augmentation de 15 à 16%. L'augmentation de 12.5 à 15% n'aurait pas résolu les difficultés qu'on avait cette année. Ça ne les aurait pas aggravées non plus. De ce point de vue il n'y a rien qui change. Le seul changement c'est la reprise des dépenses.

Et pour le reste, en particulier la proposition qui vous est faite par le Groupe Sarine, de modifier l'art. 71 al. 2 du Statut, la Commission n'a pas d'avis à ce sujet, puisque nous n'avons pas traité cet aspect-là qui concerne la mise en œuvre du taux de frein aux dépenses. Pour la forme, le transfert de charges va être traité à la fois via le Règlement et par la modification du taux de frein aux dépenses dans le Statut. Ce qu'on vous propose aujourd'hui formellement c'est la discussion sur le transfert de charges et l'augmentation du taux à l'art. 71 de 12.5 à 15%. La mise en œuvre effective du transfert de charges, c'est les dispositions du Règlement qui vont l'effectuer.

Troisième aspect de la réforme, on en parlera évidemment un peu plus la prochaine fois. Le choix qui est proposé aux paroisses, puisque c'est elles qui vont décider via la consultation, c'est de savoir si elles préfèrent payer le coût effectif des agents paroissiaux qui œuvrent en leur sein, avec l'avantage qu'on paye le coût exact, donc on paye ce qu'on a, si on veut. Mais l'inconvénient c'est que ce coût peut varier de manière assez considérable pour une paroisse donnée en fonction des mutations qui sont effectuées. Les paroisses ont ainsi le contrôle du nombre de postes qui sont mis à leur budget, mais n'ont pas le contrôle sur les charges salariales. L'avantage du coût moyen c'est que les paroisses peuvent planifier de manière stable leurs dépenses de personnel. Si elles ont 2.5 postes, elles paieront 2.5 x le coût moyen, indépendamment de qui occupe le poste. L'inconvénient et c'est pour cela qu'on a fait une consultation, c'est que ça donne un côté abstrait à la rémunération. Les paroisses pourraient avoir l'impression d'avoir une perte d'autonomie.

Cet aspect-là est exclusivement traité par le RFMP et sera traité la prochaine fois. Le coût moyen n'affecte pas du tout le taux de frein aux dépenses puisque d'une manière ou d'une autre, que ce soit facturé en coût effectif ou moyen, cette partie-là des charges n'est pas transférée à la Corporation.

Voilà de ce qui est de cette petite présentation, de manière très synthétique, de la réforme, sachant qu'on pourrait vous en dire beaucoup plus. Avant de donner la parole à ceux qui s'exprimeront après moi, je voudrais profiter de la fin de cette présentation pour remercier très chaleureusement tous les membres de la Commission RFin qui ont beaucoup travaillé pour ce projet et accessoirement aussi le Règlement des finances qui n'est pas discuté aujourd'hui et qui est encore dans notre mission. Ça a été un travail relativement long. Notre prochaine séance sera notre 20^{ème} séance en deux ans. Avec des phases plus ou moins intensives selon les périodes. Donc ça a été un travail relativement conséquent, sachant que la Commission a soupesé les différentes possibilités, les différentes variantes, avec une variante à l'extrême ou tout était transféré à la Corporation et où les paroisses n'avaient plus rien à dire. On ne l'a pas envisagé très longtemps, mais ça fait partie des variantes. Sur le plan théorique on a envisagé toute une série de solutions possibles, avant de vous présenter cette solution.

Un immense MERCI aux membres de la Commission qui se sont engagés pour cette tâche. J'ai eu des échos qui demandaient si la Commission n'était pas en train d'épuiser ses membres avec tout ce travail. A vrai dire ils ne se plaignent pas ou pas trop et ils participent aux séances de manière régulière et avec un taux de participation aux séances qui est excellent. Il faut croire que les gens aiment ça. Des remerciements qui doivent aussi être adressés à Nathalie qui nous accompagne dans cette aventure depuis le début. C'est pour nous extrêmement précieux de pouvoir compter sur son soutien. Dans l'organisation des séances elle est une aide absolument précieuse. Ça nous permet à nous de nous concentrer vraiment sur notre travail. Un immense MERCI à Nathalie !

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. Merci bien à M. le Président de la Commission spéciale pour son rapport. Je m'associe évidemment aux remerciements. Je voulais, s'il ne l'avait pas fait, aussi ajouter mes remerciements à la secrétaire. Je donne tout de suite la parole au représentant du Conseil exécutif.

b) Position du CEx ;

b) Stellungnahme des ExR;

M. Patrick Mayor. M. le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, M. le Président de la Commission spéciale, Mesdames et Messieurs les membres de cette Commission, comme vous l'entendrez, je n'ai pas eu besoin de demander à notre Président combien de temps le Conseil exécutif avait pour argumenter sa position parce que notre position est celle de la Commission. Merci.

c) Entrée en matière ;

c) Eintretensdebatte;

M. le Président. A qui est-ce que je peux donner la parole ?

M. Robert Eugster. M. le Président, chers collègues, mon intervention se fait au nom du Groupe Sarine qui s'est réuni le 6 mars à Matran pour préparer l'assemblée d'aujourd'hui et pour déterminer les positions communes du Groupe quant aux propositions à l'ordre du jour.

Le Groupe Sarine propose à l'unanimité d'entrer en matière.

Présenter ce projet sous la forme d'un « paquet global » qui englobe la fusion entre la CEC et la CMP, le transfert de charges et la question de l'augmentation du taux du frein aux dépenses est tout à fait cohérent et fait sens, même si ces objets ne sont pas formellement liés, comme le Président de la Commission RFin l'a souligné.

Le relèvement du taux de frein aux dépenses de 12,5 à 15% était sans surprise au centre de notre débat dont le résultat majeur est la proposition d'une modification supplémentaire concernant l'art. 71 al. 2 du Statut. En effet, nous estimons que l'occasion est bonne pour aligner cet instrument sur le droit en vigueur en la matière au niveau cantonal et fédéral. A ce sujet, j'interviendrai le moment venu dans la discussion de détail.

Conscient de l'immensité de la tâche de la Commission RFin, le Groupe Sarine s'empresse à remercier très vivement l'excellent travail de son Président, M. Matthieu Canevascini et de ses membres dont plusieurs font partie de notre Groupe – Mme Valentine Murith, MM. Jean-Pierre Jaquet et Maurice Seydoux – ce qui dit en passant était hautement bénéfique aussi pour le débat dans notre Groupe.

M. Maurice Seydoux. M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, effectivement les paroisses ont reçu un papier concernant cette consultation qui est en cours actuellement et qui reposait sur deux questions principalement, à savoir :

Acceptez-vous la fusion des deux caisses ?

La deuxième question portait sur le coût moyen, mais sans détail. Je peux m'imaginer que pour les paroisses, le fait de rassembler les deux caisses en une, pour des raisons de simplification, ça ne pose aucun souci, ni aucun problème.

Par contre où on a eu de la peine à se départager dans le cadre de mon conseil, c'était de savoir sur quelle base, comment pourrions-nous décider de ce coût moyen. Finalement nous sommes une petite UP avec des agents pastoraux qui sont formés, naturellement, mais qui ne sont pas des docteurs en théologie. Le niveau des salaires n'est pas tout à fait le même. Ce coût moyen sera directement lié avec ces salaires qui sont complètement différents. Peut-être pour certaines UP il y aura des augmentations par rapport au coût moyen. La question qu'on a posé et que la Commission RFin a posé aussi au Conseil exécutif, c'est de fournir des chiffres sur deux années, 2020/2021 afin que les paroisses puissent donner leur avis sur la question du coût moyen. A partir de là, si les paroisses disent ok, oui on y va. A partir de là, le Conseil exécutif aura des vraies réponses des paroisses sur la question. Sans ça, ça me paraît vraiment compliqué pour les paroisses de donner un avis clair et correct. Merci.

M. André Essono. M. le Président, chers collègues, avec tout le respect que je dois aux plus sages ici, j'avais juste une question à poser à M. Canevascini. Vous avez dit tout à l'heure que vous n'aviez pas examiné cette question concernant le taux de frein aux dépenses de manière approfondie. Comment pouvez-vous nous présenter quelque chose, sans l'avoir examiné ? Pour moi ça ne fait pas sens. J'admire tout le travail effectué, mais pour les petites paroisses et pour nous qui sommes là, ça ne fait pas sens.

M. Michel Mettraux. M. le Président, chers collègues, étant membre de cette commission, je juge utile d'apporter une réponse quasi directe à notre collègue et d'autre part deux ou trois petites précisions. Nous n'avons pas examiné l'existence en soi du taux de frein aux dépenses, car ce n'était pas notre mandat. Notre mandat était d'examiner et d'organiser la dissolution de l'appareil législatif spécifique à la CMP, le fait qu'il y ait une double assemblée, ces éléments-là et d'intégrer les tâches jusque-là effectuées par la CMP, sous la forme d'un chapitre comptable à la CEC, au travers d'une bonne administration des comptes. C'est simplement une définition du mandat. Nous n'avons pas le mandat de réviser le Statut pour savoir s'il fallait ou pas un taux de frein aux dépenses.

Par ailleurs ce qui change pour les paroisses, c'est principalement que jusque-là, par les caractéristiques de paroisses qui paient les engagés sur leur territoire, les charges étaient liés à ce statut de payeur d'emploi. On ne peut pas dire d'employeur, puisque la qualité d'employeur est à présent auprès de la Corporation, mais le fait de financer l'emploi. Il y a un petit détail qu'il s'agit de préciser. Il s'agit uniquement des emplois selon l'article 75, des personnes qui sont nommées dans leurs charges par approbation diocésaine. Cela ne concerne pas par exemple les personnes qui sont engagées d'une manière plus directe qu'on pourrait qualifier de surnuméraire, si on peut dire ça ainsi, et qui ne sont pas du tout affectées par les dispositions. Si vous avez dans vos paroisses des personnes qui sont engagées en surnuméraire, il n'y a pas d'influence par rapport à ces emplois.

Evidemment j'encourage l'entrée en matière et l'adoption du travail qu'on a avancé. J'espère que vous comprenez que les charges annexes seront ainsi payées d'une manière un peu différente par les paroisses, par leur contribution à la Corporation. Comme personne n'invente des moyens financiers, ce qui ne sera plus payé par les paroisses à titre de financement d'emploi, le sera dans le cadre du budget CEC. Et ça permet de créer une solidarité par rapport à ces tâches-là. On ne table plus simplement sur le fait, est-ce que la paroisse a beaucoup d'engagés ou peu d'engagés, est-ce qu'elle a des salaires hauts ou des salaires bas ? Par rapport au coût moyen et pour les paroisses qui ont des engagés peu rémunérés, cela peut générer des coûts, mais ce n'est pas l'objet direct de cela. Je vous remercie.

M. le Président. Je donne la parole au Président de la Commission spéciale, surtout pour répondre à M. Seydoux.

M. Matthieu Canevascini. Par rapport à ce qu'a dit Maurice, je n'ai pas grand-chose à ajouter. Il a effectivement donné la position de la Commission RFin par rapport au coût moyen et quelque chose qui est absolument juste, qui est que pour les paroisses qui emploient aujourd'hui des agents pastoraux relativement jeunes et relativement peu formés, deux critères essentiels qui influent sur la rémunération, verront leurs charges de personnel augmenter à court terme et vice-versa. Donc il y aura des gagnants et des perdants à court terme.

A long terme, de toute manière, quelle paroisse aura quel agent pastoral, cela va varier au fil du temps. Il y a en revanche avec le coût moyen une forme de perte d'autonomie et c'est la raison pour laquelle nous avons fait la consultation auprès des paroisses. Pour voir au fond quel est le système que les gens préfèrent. Est-ce qu'ils préfèrent payer exactement ce qui est nécessaire pour rémunérer leurs agents pastoraux, dans ce cas-là il faut voter « non » au coût moyen, ou est-ce qu'il faut opter pour un système pour mieux planifier leurs finances à moyen et long terme ? Il y a du pour et du contre et la parole est aujourd'hui aux paroisses qui sont consultées. Sur le fait qu'il est souhaitable d'avoir des chiffres, c'est tout à fait exact. On ne les avait pas donné au départ, car on voulait éviter, en donnant trop simplement un chiffre, de créer la confusion avec les gens qui pourraient penser, voilà le coût moyen ça sera ça. Alors qu'en fait on ne peut pas savoir quel sera le coût moyen puisqu'il sera calculé chaque année avec la préparation du budget et de son examen par la Commission de gestion et son adoption par notre Assemblée. Et la même chose au niveau des comptes puisque le coût moyen peut varier d'une année à l'autre en fonction de la moyenne des rémunérations. Donc on ne sait pas quel sera le coût moyen à l'avenir. Le calcul que nous allons faire est tout à fait hypothétique, puisque ce sera, de combien aurait été le coût moyen sur deux exemples des années passées, si le système qu'on vous propose pour l'avenir avait déjà été en place par le passé ? C'est vraiment une simulation.

S'agissant de l'augmentation du taux de frein aux dépenses, je me suis peut-être mal exprimé. La Commission a étudié sous toutes ses coutures, je vous le promets, le transfert de charges qu'on vous propose. Elle a également fait un calcul, au plus près de ses compétences financières, sur ce que ça représente en termes de chiffres, et le résultat de ce calcul, qui a été réalisé avec l'aide extrêmement précieuse de Gérald Telley, qui représente le Conseil exécutif, mais qui en réalité a travaillé comme un membre de la Commission, c'est le fruit du travail de notre Commission.

Nous n'avons pas du tout réfléchi en revanche sur la question du taux de frein aux dépenses au-delà du transfert de charges, sur l'institution du taux de frein aux dépenses. C'est un instrument qui est très critiqué. Vous avez à la fois des gens qui pensent que cet instrument bloque tout développement et des gens, plutôt auprès des paroisses, qui pensent que ce taux est constamment dépassé et que les dépenses de la Corporation augmentent sans limites. C'est là les deux points de vue ou les deux extrêmes. La Commission ne s'est pas positionnée sur ce terrain-là. Elle ne s'est pas non plus positionnée sur la question de savoir s'il fallait une majorité renforcée pour voter un dépassement du taux de frein aux dépenses. Quand est-ce qu'il faut le voter ? Est-ce que c'est en début de législature comme la proposition avait été faite puis retirée il y a quelques années ? Est-ce que c'est avant le budget ? Nous n'avons pas examiné ces questions-là parce que nous n'en avons pas reçu le mandat de la part de l'Assemblée. Si l'Assemblée nous donnait ce mandat, nous réfléchirions volontiers sur cette question, mais je ne peux pas vous communiquer le résultat d'une discussion que la Commission RFin ferait, si elle examinait tout ça, comme elle travaille d'habitude en plusieurs séances, en prenant des modèles, en soupesant les choses. On ne peut absolument pas dire ce qui ressortirait de ces discussions de la Commission. Donc ça nous ne l'avons pas examiné.

Le point que nous vous proposons aujourd'hui, je vous promets que nous l'avons étudié en détail. J'espère que ça vous rassure un peu sur le sérieux de notre travail. Je vous remercie.

M. le Président. Merci M. Canevascini. On ne doute pas du sérieux. D'autres interventions ?

Mme Valentine Murith. M. le Président, Mesdames, Messieurs, ça fait depuis 1996 que je suis engagée pour la paroisse, donc j'ai vu passer plusieurs évolutions. Ça fait dix ans que je suis ici et je viens d'être élue pour la prochaine législature, donc vous n'allez pas vous débarrasser de moi. Par rapport au taux de frein aux dépenses j'avais une remarque personnelle à faire. Ces dernières années on nous a toujours demandé de le dépasser, env. de 1%. Ça crée beaucoup de tensions, beaucoup de discussions, de critiques. On se critique les uns les autres. Je trouve que ça commence à induire des discussions désagréables entre les personnes et une mauvaise vision du travail de chacun.

Comme M. Canevascini l'a expliqué, le taux de frein aux dépenses qui passerait de 12.5 à 15%, est une conséquence de la fusion, de la réunion ou de l'absorption de la CMP par la CEC. C'est logique. C'est quelque chose que je défends en tant que membre de la Commission. Par contre, si j'écoute

tout ce qui se dit et si je réfléchis à tout ce qui s'est passé, j'entends de ce côté-là, va pas falloir revenir avec du 15.5% ou du 16% ! Et si j'écoute les calculs qui ont amené à passer à 15%, c'est juste une addition qui a été faite sur cette situation-là, où chaque année on nous demande plus. Donc à mon avis ce taux de frein aux dépenses devrait encore être réfléchi avant la fin de cette législature, car honnêtement je me dis qu'au prochain budget on va avoir exactement les mêmes discussions. Il ne faut pas oublier qu'il y a le projet de revalorisation des salaires des agents pastoraux qui sont une partie de ce budget puisque la CMP en fera partie. Une revalorisation ce n'est pas une augmentation mineure, en tout cas ce n'est pas ainsi que je comprends le mot « revalorisation ». Ce n'est pas le débat d'aujourd'hui, mais c'est une réflexion personnelle que je me fais depuis le temps que je suis ici et j'ai raté une seule séance en dix ans. Je vous remercie.

M. le Président. Merci Mme Murith.

M. Matthieu Canevascini. M. le Président, chers collègues, pour éviter absolument toute confusion, et donc je comprends tout à fait ce que Valentine a dit, elle reflète bien les discussions qu'on a pu avoir au sein de la Commission après nos séances. Nous sommes tous délégués et engagés. Nous savons que le taux de frein aux dépenses pose un certain nombre de difficultés. Comment les résoudre, c'est une autre question. Pour que les choses soient absolument claires, l'augmentation de 12.5 à 15%, ne crée aucun problème supplémentaire par rapport à la situation actuelle, ne résout aucune difficulté par rapport à la situation actuelle.

Si on prend le débat qui a eu lieu lors de notre dernière séance pour le vote du budget, avec le taux de frein aux dépenses à 15%, on aurait eu exactement le même débat, pour savoir s'il faut être de 15 ou de 16%, comme on a eu le débat s'il fallait être de 12.5 ou de 13.5%. Ça n'aurait rien changé. Les raisons qui font que le taux de frein aux dépenses a été de 13.5 au lieu de 12.5% cette année, seraient exactement les mêmes qu'avec la réforme. Ce 1% dont la Corporation a eu besoin de plus dans le budget pour 2023, n'est pas lié au transfert de charges. C'est lié aux dépenses propres de la Corporation. Et donc ce problème-là, le transfert de charges ne l'aggrave pas, mais ne le résout pas. Il ne faut pas se faire d'illusions. Les discussions qu'on a pu avoir sur l'augmentation du taux de frein aux dépenses lors des différents budgets, on les aura exactement de la même manière avec la réforme. On ne les aura pas plus, mais on ne les aura pas moins.

Ne pas accepter l'augmentation du taux de frein aux dépenses, ne résout pas ces problèmes-là non plus. Simplement, les charges mutualisées de personnel, dont vous avez la liste, le plus gros poste étant les compléments de retraite pour les prêtres retraités, soit CHF 600'000.- en 2023, les frais de formation, sauf erreur CHF 377'000.- en 2023, et les frais de gestion, seront assumés par la Corporation avec le nouveau système, mais à la charge des paroisses. On peut, ce n'est pas notre proposition, ne pas accepter ce transfert de charges. On garde alors exactement le même système qu'aujourd'hui, mais il n'y a plus la CMP.

Deuxième petite remarque, là aussi il est clair que, et c'est valable pour quelle que soit la réforme, si on décide de revaloriser les salaires, ça va forcément augmenter les charges. Le transfert de charges qu'on vous propose, respectivement le prix moyen qu'on vous propose, ne change absolument rien à cela. Si on augmente les salaires, ça augmentera le prix moyen. Si on n'a pas de prix moyen, ça augmentera les prix effectifs et ça les augmentera exactement dans les mêmes proportions.

Je préfère être clair là-dessus parce qu'il ne faudrait pas qu'on dise : « Ah mais vous avez proposé d'augmenter à 15% et maintenant vous revenez avec une augmentation à 16% ! ». En l'occurrence, ça serait le Conseil exécutif qui viendrait. C'est tout à fait possible que le Conseil exécutif vienne avec 16 plutôt qu'avec 15% à l'avenir, comme il a dû venir avec 13.5 plutôt qu'avec 12.5%. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. Merci M. le Président de la Commission. Je constate que l'entrée en matière concernant ce décret n'est pas combattue. L'entrée en matière est acquise. Nous allons passer à la discussion article par article, mais avant nous allons faire la pause de 20 minutes pour ne pas devoir interrompre la discussion de détail. Merci d'être de retour à 10h20 svp.

PAUSE

d) Discussion de détail ;

d) Detaildiskussion;

M. le Président. Nous reprenons nos débats. Nous prenons dans le projet de décret alinéa par alinéa.

L'article 39 al. 1 : la discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. L'alinéa 1 est accepté.

L'article 39 al. 2 : la discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. L'alinéa 2 est accepté.

L'article 39 al. 3 : la discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. L'alinéa 3 est accepté.

Cet article 39 est accepté en 1^{ère} lecture.

L'article 40 al. 1 : la discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. L'alinéa 1 est accepté.

L'article 40 al. 2 : la discussion est ouverte.

M. Robert Eugster. M. le Président, chers collègues, le Groupe Sarine propose de biffer les mots « Pour le reste » / «im Übrigen» dans le texte allemand. Ces mots qui faisaient un certain sens dans l'ancien emplacement à l'art. 41 sont complètement inutiles ici.

M. le Président. Merci pour cette proposition, purement rédactionnelle. Est-ce que le Président de la Commission aimerait se prononcer ?

M. Matthieu Canevascini. M. le Président, chers collègues, au nom de la Commission je peux vous dire que nous sommes d'accord. De notre côté nous avons essayé de toucher le moins possible au texte du Statut. Donc nous avons laissé la formule d'avant, mais Robert a raison sur le fait que l'expression « pour le reste » / «im Übrigen» en allemand n'ajoute rien, n'enlève rien non plus. Nous nous rallions, par conséquent, volontiers aux propositions du Groupe Sarine sur cette disposition.

Puisque j'ai la parole et je ne veux pas la reprendre à chaque fois, je peux vous dire que la Commission a la même position pour l'ensemble des remarques rédactionnelles du Groupe Sarine, avec en outre tous nos remerciements à Robert pour sa vigilance et toutes mes excuses sur le titre. Le document qui vous est soumis, c'est un décret et non pas un arrêté. C'est une erreur de plume de ma part. Le paradoxe est que la version allemande qui n'est pas ma langue, alors que c'est celle de Robert, n'a suscité aucune remarque. Apparemment je n'ai pas été suffisamment attentif dans la version française ou trop confiant, mais c'est clairement une erreur de rédaction. C'est clairement un décret. On se rallie sur cet aspect-là.

Petite précision qui a son importance. Si je parle de ralliement, ça vaut pour les corrections rédactionnelles. Ça ne vaut pas pour l'art. 71 al. 2, proposé par le Groupe Sarine. Là, je ne peux pas me rallier au nom de la Commission. La Commission n'a pas pris de décision et ça ne serait pas juste. C'est une question de forme. Pour les corrections rédactionnelles, le Président peut prendre sur lui parce qu'on voit bien que ses collègues ne sont pas attachés à tel ou tel détail de forme. Sur l'art. 71 al. 2, je ne sais vraiment pas ce que donnerait un débat au sein de la Commission. Là, je ne peux absolument pas prendre position au nom de la Commission. Je ne reviendrai pas sur les corrections rédactionnelles. On se rallie sur les différents points proposés par Robert. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. Merci M. Canevasini. Étant donné qu'au nom de la Commission il est d'accord avec cette correction rédactionnelle, cet alinéa 2 de l'art. 40 est accepté dans cette nouvelle teneur.

L'article 41 : la discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

L'article 71 al. 1 : la discussion est ouverte.

M. Robert Eugster. M. le Président, chers collègues, mon intervention se fait au nom du Groupe Sarine. Comme je l'ai déjà mentionné, le relèvement du taux du frein aux dépenses a suscité un long et vif débat. Ce n'était pas tant le taux qui a fait jaser, un 15% qui est nécessaire – comme la

Commission l'a justifié d'une manière convaincante. C'était plutôt l'impact politique qui faisait débat et la crainte qu'un tel bond de 2,5% pourrait donner un très mauvais signal vers l'extérieur. Tout à l'heure, notre collègue Valentine Murith a bien exposé les enjeux, les sensibilités, les préoccupations et les questions ouvertes touchant le frein aux dépenses.

Certes, nous devons admettre qu'un débat au sujet du frein aux dépenses dépasse quelque peu le cadre de la réforme proposé aujourd'hui, car comme le Président de la Commission RFin vient de l'expliquer, une mise en question de cet instrument ne faisait pas partie du mandat de la Commission. Malgré ce fait, nous estimons que l'occasion devait être saisie pour élargir la discussion.

Le frein aux dépenses a été adopté en 2013. Je pense qu'il n'y a personne dans cette salle qui oserait mettre en doute son utilité. Certes, cet instrument est douloureux mais absolument nécessaire, comparable à une mammographie, ça fait mal mais aide à prévenir le pire.

Est-ce que le taux proposé de 15% est trop généreux ? Ou au contraire est-il trop contraignant ce qui, comme dans le passé, nous causerait des débats épiques à répétition avant l'adoption des budgets ? Personne ne peut nous le dire avec précision aujourd'hui. Face au transfert imminent des charges des paroisses à la Corporation, les prévisions demeurent en effet très difficile. Mais « la meilleure façon de prédire l'avenir est de le façonner soi-même ».

C'est pourquoi le Groupe Sarine s'est aussi penché sur la question s'il est opportun de prévoir une sorte de sortie de secours, afin d'éviter que cet instrument devienne lui-même un obstacle pervers et déraisonnable, empêchant l'Église à remplir sa mission, par exemple en donnant la compétence à l'Assemblée, lors de l'adoption du budget, d'exclure du frein aux dépenses certaines charges sous certaines conditions ? La question était notamment, si sous l'auspice d'une telle sortie de secours, un abaissement du taux à 14% aurait été envisageable. Le Groupe Sarine a très vite écarté une telle solution par crainte d'affaiblir le frein aux dépenses. Au contraire, il est d'avis qu'il faudrait plutôt renforcer cet instrument.

Ceci dit, le Groupe Sarine partage en grande partie les arguments de la Commission RFin, exposés sous le ch. 3 de son excellent rapport. Malgré beaucoup d'incertitudes et d'impondérables et malgré des doutes considérables quant à la volonté de faire des économies, nous sommes d'avis qu'un pas en avant est nécessaire.

Le Groupe Sarine soutient donc, mais sans enthousiasme, fallait-il le dire, la proposition de la Commission de relever le taux à 15%. A noter que le Groupe a pris cette décision avec une seule voix contraire.

Comme je l'ai déjà dit, en ne voulant pas laisser passer cette occasion, le Groupe Sarine propose en outre un renforcement du frein aux dépenses en modifiant également l'art. 71 al. 2.

L'amendement propose qu'une décision de relèvement du taux requiert une majorité qualifiée des membres de l'Assemblée :

² En cas de modification des tâches financées par la Corporation cantonale, l'Assemblée peut lors de l'adoption du budget, par une décision de la majorité de ses membres revoir le taux fixé à l'alinéa 1.

Avec cet amendement nous voulons donner un signal politique clair que la Corporation prend au sérieux la volonté de faire des économies. L'objectif est de montrer que les membres de l'Assemblée et du Conseil exécutif, et toutes les parties concernées sont sensibilisées. C'est d'ailleurs identique au niveau cantonal et fédéral ; en effet, comme vous le savez, les régimes du frein à l'endettement et du frein aux dépenses requièrent la majorité des membres du parlement fribourgeois, respectivement du Parlement fédéral. Avec cet amendement la CEC s'aligne tout simplement sur le droit cantonal et fédéral.

C'est de cela qu'il s'agit et de rien d'autre. Mais c'est important !

Au nom de notre Groupe je vous invite donc à accepter également l'amendement de l'art. 71 al. 2.

M. le Président, chers collègues, j'étais un peu long, mais le sujet nous tient vraiment à cœur. Merci de votre patience. Merci.

M. le Président. Merci bien M. Eugster. Je rappelle que pour le moment on est à l'alinéa 1 de cet art. 71. Est-ce que quelqu'un d'autre veut se prononcer ? Cela n'est pas le cas. L'art. 71 al. 1 est par conséquent accepté.

L'article 71 al. 2 : la discussion est ouverte. Nous avons la proposition du Groupe Sarine.

Le Président lit les dispositions actuelles de l'art. 71 al. 2 et la proposition de modification du Groupe Sarine.

M. Matthieu Canevascini. M. le Président, chers collègues, pour qu'il n'y ait vraiment aucune confusion, la Commission n'a pas envisagé une réforme du taux de frein aux dépenses. L'augmentation qui vous a été proposée est purement technique, purement comptable. Nous ne nous sommes pas prononcés ni sur la forme, ni le fonds du frein aux dépenses.

Peut-être une remarque personnelle est que, si nous l'avions fait, nous aurions sans doute passé beaucoup de temps sur l'examen d'une telle réforme. Robert a tout à fait raison de dire qu'on a un système similaire qu'ils proposent dans d'autres législations. On a aussi un cadre qui est différent. Dans notre Corporation on n'a pas une administration qui peut en l'espace de trois coups de cuillères à pot refaire complètement tout un budget. Ça repose sur quelques personnes, de telle sorte que si le budget devait être complètement remanié, on peut se retrouver en cas de blocage sans budget, avec des conséquences qu'on n'a pour le moment pas tellement examinées. Est-ce que les salaires pourraient continuer à être payés si la Corporation n'a pas de budget ? Une augmentation des risques de blocage implique sans doute qu'on ait pris en compte cet aspect-là.

On pourrait imaginer des solutions. Je réfléchis en parlant. Avec le système qu'il y a parfois, c'est le cas dans l'Union européenne par exemple, en cas de blocage du budget on utilise le douzième provisoire, c'est-à-dire chaque mois les institutions peuvent dépenser le douzième du budget précédent. Ou alors c'est le système à l'américaine, dit du shut-down, c'est-à-dire si le budget ou le relèvement de l'endettement n'est pas voté, les agences du gouvernement des États-Unis cessent leur activité, sauf la CIA et l'armée. Ça c'est des questions qui se posent, si on veut éviter de se trouver un moment donné le 20 décembre et on ne sait pas quoi faire la veille de Noël. Le frein aux dépenses peut soulever des questions ou avoir des enjeux qui sont relativement complexes. La Commission ne l'a pas examiné, car elle ne l'a pas compris ainsi dans son rôle. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. Merci M. Canevascini. Je donne la parole à M. Telley du Conseil exécutif.

M. Gérald Telley. M. le Président, Mesdames, Messieurs, je parle ici à titre personnel car la proposition du Groupe Sarine n'a pas pu être discuté au sein du Conseil exécutif, mais je parle comme responsable des finances. Nous avons constaté lors des assemblées précédentes du budget, qu'il fallait voter effectivement sur un relèvement du taux de frein aux dépenses, mais pas chaque année. Ça a été le cas deux fois sur cinq ans.

Avant avoir vraiment analysé le budget, personnellement il me semble que ça ne fait pas vraiment sens de devoir se prononcer sur une augmentation d'un taux, avant de savoir pourquoi il faut le modifier. La proposition de Sarine va à mon avis dans le bon sens et je peux que m'en féliciter. Par contre, le texte ne me plaît pas à 100%. Lorsqu'on dit « peut lors de l'adoption du budget... », je préférerais qu'on mette « décide » parce que l'Assemblée va prendre une position et décider, par une majorité de ses membres, de revoir, respectivement d'accepter, le taux nécessaire au budget présenté. Là on devrait peut-être revoir les termes de la proposition, mais je pense qu'elle fait vraiment sens. Qu'on discute, respectivement qu'on accepte le relèvement du taux au moment où on a pu prendre vraiment connaissance dans les détails du pourquoi. Je ne sais pas si le Conseil exécutif doit faire une proposition pour la prochaine assemblée de modifier le texte ? Merci.

M. le Président. Merci M. Telley.

M. Michel Mettraux. M. le Président, chers collègues, le texte proposé par le Groupe Sarine revient à supprimer le préavis possible de la Commission de gestion, simplement de rendre la décision du taux d'une manière ponctuelle à l'assemblée. Actuellement, le Conseil exécutif, s'il ne veut pas se voir opposer une non-entrée en matière, il doit présenter un motif de dépasser ce taux. Je ne suis pas un militant d'un taux minimum ou d'un taux maximum, je suis plutôt de l'avis qu'on pose des règles, que le taux soit à 12.5, à 13,5 ou à 15%, pour moi ce n'est pas dans l'absolu essentiel. Mais ce qui est essentiel, c'est que le processus pour arriver à ce taux, soit calme et réfléchi. Absolument, le Conseil exécutif, s'il veut venir devant la Commission de gestion avec une proposition de budget augmenté, il affute ses arguments, il a plutôt intérêt à affuter ses arguments, car si la Commission de gestion vient à préavis défavorablement, c'est mal parti pour l'augmentation du taux.

Je trouve que ce qui est présenté ici, est un affaiblissement du débat. Il y a également un risque, c'est ce qu'on appelle en politique le risque de la chaise vide. Est-ce que tout à coup la seule opportunité d'avoir un débat construit serait pour les membres de l'assemblée de quitter la séance pour rendre impossible la décision d'un budget avec lequel ils ne seraient pas d'accord et qui ne serait pas argumenté.

Je soutiens la version actuelle contre la version proposée.

M. le Président. Merci M. Mettraux. Est-ce que quelqu'un d'autre aimerait prendre la parole ? C'est assez complexe et pas si facile que ça.

M. Robert Eugster. M. le Président, chers collègues, j'interviens encore une fois pour vraiment mettre au clair de quelle question il s'agit. Comme le Président de la Commission spéciale l'a dit, nous ne pouvons pas ouvrir le débat ici sur le fonds de l'instrument « frein aux dépenses ». Il s'agit ici simplement de la question si les décisions, et c'est là où je rejoins M. Telley du Conseil exécutif, revoir la rédaction de cet article-là pour qu'il soit plus contraignant de prendre une « décision » de relèvement. Aujourd'hui nous devons nous prononcer sur le fait que cette décision soit prise par une majorité des membres de l'assemblée. On ne parle pas, encore une fois, de la remise en question du taux de frein aux dépenses. Ça sera un autre débat le moment venu, pour éviter que la question ressurgisse à chaque assemblée, comme dit tout à l'heure. Il est aujourd'hui question, si la décision doit être prise à la majorité des membres au lieu de la majorité des votants. Quant à la rédaction de cet article, nous pourrions revenir sur ce point.

M. le Président. Merci M. Eugster pour ce complément.

M. Jean-Pierre Jaquet. M. le Président, chers collègues, moi c'est plus sur le terme de « préalable » que j'aimerais revenir. Je ne suis pas sûr d'avoir compris les explications de M. Mettraux tout à l'heure, désolé.

Pour moi au niveau de la Commission de gestion, effectivement les deux fois où il y a eu un relèvement du taux de frein aux dépenses, nous avons d'abord parcouru le budget, examiné le budget et ensuite, en fonction des explications qui nous ont été données, en acceptant le budget, on acceptait de facto l'augmentation du taux de frein aux dépenses.

Pour la rédaction du texte, à partir du moment où on modifierait cet alinéa 2, nous avons retenu que l'acceptation d'un relèvement interviendrait non pas au préalable, mais après l'examen du budget.

M. le Président. Merci bien.

M. Patrick Mayor. M. le Président, Mesdames et Messieurs, juste pour clarification. Quand on parle de majorité des membres, comme l'a dit M. Eugster, ça veut dire que, comme ce matin, s'il y a 44 personnes, il faut quand même que 31 personnes soient pour. On parle bien de la majorité des membres inscrits. Si le Groupe Sarine ne peut pas être présent, pour une raison ou une autre, une autre majorité pourrait alors faire tourner les choses. Juste pour que vous soyez au clair sur cette dimension.

M. le Président. Merci pour cette précision.

e) **Vote 1^{ère} lecture.**

e) **Abstimmung 1. Lesung.**

M. le Président. On passe au vote.

Celles et ceux qui sont d'accord de soutenir la modification de l'alinéa 2 de l'art. 71, conformément à la proposition du Groupe Sarine, voteront oui. Celles et ceux qui sont contre cette proposition et qui confirment l'actuel alinéa 2 de l'art. 71, voteront non.

Permettez-moi, en tant que Président de l'Assemblée, de faire la remarque suivante. En tant que Président, je n'ai pas le droit de m'impliquer dans le contenu des propositions de l'Assemblée. Ma tâche est d'assurer le bon déroulement de l'assemblée, comme le Règlement sur l'organisation le prévoit. A ce sujet, j'ai différentes remarques.

L'alinéa 2 de cet art. 71, ne fait pas partie du projet de décret. Il est vrai que dans notre Règlement, on dit que chaque membre a la possibilité d'intervenir sur des articles qui sont proposés. Est-ce que c'est l'article ou c'est l'alinéa ? L'alinéa ne fait pas partie du projet de décret, mais l'art. 71 en revanche oui. On peut dès lors considérer que l'alinéa 2 fait partie de l'art. 71. La possibilité de faire une proposition existe dès lors. C'est la première chose.

La deuxième chose est la suivante. Notre Règlement dit aussi que les modifications de règlements ou du Statut, qui sont décidées par l'Assemblée, sont en principe préalablement examinés par une commission, ce qui n'était pas le cas ici.

Comme M. Mayor vient de le dire, on ne parle pas d'une petite modification. C'est une modification qui a des conséquences. Je voulais tout simplement vous rendre attentifs à cela. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons renvoyé le point 7) de l'ordre du jour, prévu initialement aujourd'hui. La Commission de gestion n'a pas eu l'occasion d'examiner le rapport d'activité du Conseil exécutif, raison pour laquelle nous avons renvoyé le sujet à la prochaine séance.

Pour finir, je voudrais vous dire que l'Assemblée est souveraine. Le vote qu'elle va prendre, sera valable.

Encore une fois les questions:

Acceptez-vous de soutenir la modification de l'alinéa 2 de l'art. 71, conformément à la proposition du Groupe Sarine ?

Stimmen Sie dem Änderungsvorschlag der Gruppe Sarine zu Absatz 2 vom Artikel 71 zu?

Le Président explique une nouvelle fois le système de vote électronique.

Trois personnes nous ont quittées. On est plus que 42.

«Le vote est ouvert. --- Le vote est fermé.»

La proposition du Groupe Sarine est refusée par 20 non, 17 oui et 5 abstentions.

Pour la deuxième lecture, il est possible de soumettre une proposition qui va dans le sens qu'a évoqué M. Telley.

Pour le moment et en première lecture, l'alinéa 2 de cet art. 71 est confirmé dans sa teneur actuelle et reste pour le moment inchangé.

Nous continuons avec :

L'article 75 al. 4: la discussion est ouverte.

M. Robert Eugster. M. le Président, chers collègues, le Groupe Sarine approuve l'art 75 al. 4 avec une petite correction formelle qui ne concerne que le texte français. En effet, la lettre « a » du mot « Assemblée » s'écrit en majuscule.

A l'exception de quelques rares erreurs le « A » majuscule est utilisé partout dans le Statut quand il s'agit de l'Assemblée de la Corporation cantonale ou de l'Assemblée ecclésiastique provisoire. Les erreurs on les trouvera précisément dans deux articles dont il est question (art. 41 abrogé et art. 75),

mais aussi dans l'art. 86 qui curieusement emploient 3 fois la minuscule et 6 fois la majuscule. A revoir à l'occasion !

M. le Président. Merci pour cette remarque.

Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. Alors la modification de cet art. 75 al. 4 est acceptée.

On passe à:

L'art. 2 al. 1 et 2 : la discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. L'art. 2 est accepté en première lecture.

L'art. 3 : la discussion est ouverte. On parle ici déjà d'un décret, contrairement au titre principal. La discussion n'est pas demandée. Elle est close. L'art. 3 est accepté.

L'art. 4 : la discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. L'art. 4 est accepté.

Pour terminer, le titre et les considérants, y compris la phrase finale. On vous a déjà dit que le titre de ce projet était bien un décret et non pas un arrêté. Auf Deutsch sind alle Begriffe bereits richtig.

Concernant la dernière phrase, il s'agit également d'une proposition du Groupe Sarine, soit de dire « Donné à l'Assemblée... » au lieu de « Donné en Assemblée... ». Je crois que personne n'est contre ces corrections rédactionnelles. Noch einmal: auf Deutsch gibt es keine Änderungen.

Nous avons terminé la discussion de détail de ce projet de décret. On va faire un vote final de la première lecture.

Acceptez-vous la première lecture ?

Genehmigen Sie das Resultat der ersten Lesung?

En dehors de quelques modifications rédactionnelles, il n'y a pour rappel pas de modifications par rapport au projet de la Commission.

La première lecture est acceptée à l'unanimité des 42 personnes présentes.

Nous ferons la deuxième lecture au mois de juin.

6. Motion Jaquet/Wicht sur la modification de l'art. 72 RP

6. Motion Jaquet/Wicht zur Änderung von Art. 72 PR

a) Détermination du Conseil exécutif ;

a) Entscheid des Exekutivrates;

M. le Président. Je donne la parole au Président du Conseil exécutif.

M. Patrick Mayor. M. le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, le Conseil exécutif s'est déterminé sur la motion René Jaquet/Elisabeth Michaud-Wicht relative à l'obligation d'augmenter les coefficients d'impôt conformément à l'art. 72 du Règlement sur les paroisses (RP), plus spécifiquement on parle ici de l'alinéa 3 qui dit ceci : « Le budget de fonctionnement doit être équilibré. Toutefois, lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5%, sur deux années consécutives, la paroisse doit augmenter son coefficient d'impôts. »

Les motionnaires ont proposé, comme vous l'avez vu dans le rapport, l'ajout d'un alinéa 5 qui dit :

« Si les comptes présentent un excédent de produits ou un excédent de charges inférieur à 5%, l'obligation de hausser les coefficients d'impôts ne s'appliquent pas. »

Le Conseil exécutif, comme vous avez pu le lire et parce qu'il souhaite simplifier, n'a pas souhaité ajouter un alinéa, mais il vous propose une modification de l'alinéa 3 qui irait dans le sens suivant :

« Le budget de fonctionnement doit être équilibré. Toutefois, si lors des deux derniers exercices comptables il est constaté que les charges dépassent les produits de plus de 5%, la paroisse doit hausser les coefficients de ses taux d'impôt. »

Le Conseil exécutif trouve que les motionnaires ont vraiment bien fait de venir proposer ces modifications car il y a réellement eu ces dernières années quelques soucis d'interprétation de cet article, mais le Conseil exécutif vous propose d'accepter sa proposition. Merci beaucoup.

M. le Président. Merci M. Mayor. J'ai juste une remarque.

Aujourd'hui, à l'état actuel de la motion, nous ne discutons pas du contenu de la motion. Nous discutons uniquement si nous voulons prendre la motion en considération pour donner ensuite le mandat au Conseil exécutif de proposer une modification du Règlement.

b) Discussion ;

b) Diskussion;

M. René Jaquet. M. le Président, chers collègues, en tant que motionnaires, nous acceptons la proposition du Conseil exécutif, telle que présentée, vu qu'elle va dans le sens proposé. Nous avons une proposition de modification du libellé, mais nous en discuterons plus tard. Merci.

M. le Président. Merci M. Jaquet. Quelqu'un d'autre veut se prononcer ?

M. Robert Eugster. M. le Président, chers collègues, le Groupe Sarine votera pour une prise en considération de la motion. Mais je précise, cela ne veut dire en aucun cas que nous sommes d'accord avec les motionnaires. En effet, le Groupe Sarine est plutôt favorable à la contre-proposition du Conseil exécutif qui envisage une clarification de l'alinéa 3 du même article. Nous attendons donc un contreprojet en bonne et due forme prévu par le Règlement de l'Assemblée.

M. le Président. Merci M. Eugster. Quelqu'un d'autre ? Alors nous passons au vote.

c) Vote sur la prise en considération de la motion.

c) Abstimmung über die Erheblichkeitserklärung der Motion.

M. le Président. Celles et ceux qui souhaitent prendre en considération la motion, votent oui et ceux qui sont contre non. Vous pouvez également vous abstenir.

Vous avez approuvé la prise en considération de la motion par 40 oui, 0 non et 2 abstentions.

7. Informations sur le renouvellement des organes paroissiaux

7. Informationen zur Erneuerung der Pfarreiräte

a) Conseils de paroisses;

a) Pfarreiräte;

M. le Président. Je donne la parole au Secrétaire général, M. David Neuhaus.

M. David Neuhaus. M. le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, le Conseil exécutif m'a demandé de faire une petite information au sujet des élections générales qui ont lieu en ce moment pour les conseils de paroisse.

Le Conseil exécutif a souhaité, fin 2022, début 2023, faire un sondage auprès des conseils de paroisse en place pour imaginer à quoi pourraient ressembler ces conseils de paroisse à l'issue de ces élections.

David Neuhaus commente la présentation à l'écran.

Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions de détail.

M. le Président. Merci M. Neuhaus pour ces informations. Si vous avez des questions plus particulières qui concernent votre paroisse ou votre cercle électoral, mettez-vous directement en contact avec lui, on ne veut pas discuter ceci ici en assemblée.

Est-ce que quelqu'un a une remarque ou question? Cela ne semble pas être le cas.

b) Délégués de l'Assemblée.

b) Delegierte der Versammlung.

-Le secrétaire général commente sa présentation affichée à l'écran.

8. Information chiffrée sur la situation actuelle et l'évolution future des forces pastorales dans le diocèse

8. Zahlenmässige Informationen über die aktuelle Situation und die zukünftige Entwicklung der pastoralen Kräfte in der Diözese

M. le Président. Je donne la parole au Président du Conseil exécutif.

M. Patrick Mayor. Meine Damen und Herren, liebe Delegierte, wie Sie sicherlich wissen, teile ich meine Zeit mit dem Bistum. In diesem Rahmen hat mich unser Bischof gebeten, den bischöflichen Rat für Pastoralplanung zu moderieren. Für mich als Ingenieur ist es immer wichtig, mich auf Zahlen zu stützen, bevor ich mit grossen Theorien beginne.

Als erste Arbeit habe ich mich vor einigen Wochen durch einige Statistiken gegraben, die ich für wichtig halte, um sie mit Ihnen zu teilen.

Je pense que c'est important de pouvoir vous montrer, on l'a constaté dans les discussions qu'on a eu ce matin, quelques statistiques sur ce qu'on voit se passer au niveau chiffres, au niveau du diocèse. Je partage ici quelques chiffres. Je n'aurai pas de réponses, mais beaucoup de points d'interrogation sur le futur. Vous allez voir qu'une partie des soucis, liés au frein aux dépenses, vont être assez rapidement clarifiés.

J'ai utilisé des statistiques qu'on avait à l'Évêché. Ce sont des ordres de grandeur qui sont importants. On ne va pas discuter sur un petit élément d'imprécision. L'idée c'est que ça nous aide à réfléchir.

Patrick Mayor commente la présentation à l'écran.

M. le Président. Merci M. Mayor. Je n'ouvre pas la discussion sur ce thème, mais ça fait réfléchir. On connaît un peu l'évolution, mais je suis tout de même satisfait de voir qu'on se prépare à l'avenir et qu'on réfléchit à savoir comment répartir au mieux les ressources. Merci beaucoup pour cette information.

9. Divers

9. Verschiedenes

M. le Président. Je vous ai déjà rappelé les dates des séances de cette année. La prochaine assemblée aura lieu le 17 juin. Comme je l'ai dit dans mes communications au début, l'assemblée d'automne aura lieu le 30 septembre et non pas le 7 octobre. Et la dernière assemblée de la période administrative aura lieu le 9 décembre.

Le temps avance et je pose quand même la question si quelqu'un aimerait se prononcer sous les divers ?

M. Maurice Seydoux. M. le Président, chers collègues, lors de la dernière assemblée du mois de décembre, l'année dernière, j'avais posé une question au Conseil exécutif concernant la commission qui s'occupait des sorties d'Église. La réponse m'avait été donnée par M. Patrick Mayor qu'un règlement était en cours. Quatre mois plus tard il n'y a toujours rien. Les questions fusent maintenant au niveau des paroisses. Est-ce que cette commission, dont je faisais partie, est-ce qu'elle est dissoute, oui ou non ? Est-ce qu'on peut aller de l'avant avec cette histoire de règlement concernant les sorties d'Église ? Merci de votre réponse.

M. Patrick Mayor. Merci à M. Seydoux pour sa question. Déjà une petite clarification. C'était un groupe de travail et non pas une commission, ce qui n'est pas la même chose. Ce travail continue. C'est dans les mains des délégués et de l'Évêque. Il y a toute une réflexion qui est faite pour implémenter directement tout ceci au niveau diocésain. Les choses avancent et il y a encore des corrections que j'ai vu passer il n'y a pas longtemps. Vous allez recevoir des informations, mais ça prend du temps.

M. le Président. Quelqu'un d'autre aimerait prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Je dis encore deux choses sous les divers.

A la fin de l'assemblée il est important que vous laissiez tout à votre place. Ne prenez pas l'appareil de vote avec vous. Laissez aussi la feuille de vote, votre nom, y compris les bouteilles. Laissez tout sur place. Pour le personnel de l'administration qui range, c'est plus facile.

Je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes de l'administration pour leur soutien et leur disponibilité pour assurer un bon déroulement de notre assemblée, et je crois que je l'ai oubliée au début, l'interprète en fait aussi partie ! Je sais qu'il n'est pas toujours facile de traduire rapidement des interventions à bâtons rompus. Ce n'est pas si facile et je vous prie de les applaudir.

10. Un service pastoral se présente : Service Solidarité

10. Eine Fachstelle stellt sich vor : Fachstelle Solidarität

M. Pascal Bregnard et Mme Myriam Koch présentent leur service.

M. le Président. Herzlichen Dank Frau Koch und Herr Bregnard, dass Sie sich Zeit genommen haben heute, uns Ihre Tätigkeiten vorzustellen. Merci à Mme Koch et M. Bregnard d'avoir pris le temps de nous présenter leurs activités aujourd'hui. Nous voyons tous que c'est tellement important pour la visibilité de l'Église et aider les personnes dans le besoin.

Je ne veux pas ouvrir la discussion maintenant, mais vous savez à qui vous adresser.

M. Pascal Bregnard. N'hésitez pas à nous contacter en tout temps, Mme Koch pour Deutschfreiburg, ou moi-même pour la partie francophone. La nouvelle responsable du pôle entraide, qui entre en fonction le 1^{er} mai prochain, prendra également contact avec vous. Elle sera à votre disposition.

M. le Président. Au terme de cette assemblée je saisis encore une fois l'occasion de vous remercier toutes et tous pour votre présence et votre engagement. On a constaté, ce matin, qu'il y a énormément de travail là-dedans.

Ich hoffe, liebe Delegierte, dass Sie trotz der Vielfältigkeit Ihrer Tätigkeiten und Engagements in der Fastenzeit sich für die Vertiefung des Glaubens auch Zeit nehmen für besinnliche Momente mit dem Blick auf die Auferstehung an Ostern.

Malgré le travail administratif, dans le sens large du terme, dont la plupart d'entre nous sommes chargés, j'espère que vous trouverez en ce temps de carême quand même quelques moments méditatifs, de prière, de recueillement, marqués d'espoir, soutenu par notre foi. Ceci sur le chemin de Pâques. Nous en avons tellement besoin dans cette situation géopolitique très préoccupante. Je vous dis déjà maintenant dans l'espoir de notre foi, Bonnes Pâques! Frohe Ostern schon heute!

L'assemblée de la CEC est close. Bonne rentrée.

Fin de la séance à 12.21 heures.

Ende der Sitzung, um 12.21 Uhr.

Le Président / Der Präsident:

Walter Buchs

La Secrétaire / Die Sekretärin:

Patricia Panchaud

La collaboratrice du Secrétariat / Die Mitarbeiterin des Sekretariats: Béatrice Duvoisin

Approuvé par l'Assemblée du / Genehmigt durch die Versammlung am 17.06.2023



Boulevard de Pérolles 38, CH-1700 Fribourg

+41 26 426 34 00
cath-fr.ch | kath-fr.ch

Corporation cantonale
Assemblée
cec@cath-fr.ch